

EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 17 JUILLET 2025

[...]

DEUXIEME DECISION

Constatation de la démission du Président de la Société

L'associé Unique, connaissance prise de la lettre de démission de Fontenay Capital, prend acte de la démission de Fontenay Capital de ses fonctions de Président, avec effet à compter de ce jour, et donne quitus à ce dernier pour l'exercice de ses fonctions.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

TROISIEME DECISION

Nomination d'un nouveau Président

L'associé Unique décide de nommer en qualité de nouveau Président de la Société, en remplacement de Fontenay Capital, démissionnaire, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée, **Albaron Holding**, dont le siège est situé 69-71 avenue Diderot, 94100 Saint-Maur-des-Fossés, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 988 300 026.

L'associé Unique prend acte qu'Albaron Holding, par la voix de son président, a d'ores et déjà fait savoir qu'elle acceptait les fonctions de Président de la Société et n'être frappée d'aucune mesure susceptible de lui interdire l'exercice des fonctions de Président de la Société.

Le Président dirige la Société et la représente à l'égard des tiers.

A ce titre, il est investi de tous les pouvoirs nécessaires pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par les dispositions légales et les statuts de la Société aux associés.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

[...]

HUITIEME DECISION

Refonte globale des Statuts de la Société

L'associé Unique, connaissance prise du projet de Statuts, en conséquence de toutes les décisions qui précèdent, et dans le but de reconfigurer intégralement les modalités juridiques d'organisation et de fonctionnement de la Société, décide de procéder à une refonte globale des Statuts.

L'associé Unique, approuve les nouveaux Statuts, article par article puis dans leur intégralité, tels qu'ils lui ont été présentés.

Il est procédé, en séance, à la signature desdits Statuts par le Président de la Société.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

[...]

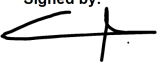
DIXIEME DECISION

Pouvoirs en vue des formalités

L'associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

Certifié conforme

Signed by:

7025D3C78DE849B...

Albaron Holding, représentée par Fontenay Capital
Elle-même représentée par Monsieur Charles Antoine de Fontenay
Président de la Société